Niveau(x) d'enseignement: 1 Numéro EDUQ : 8870069
Centre d'intérêt: 320

Statistiques relatives à la certification des enseignants, 1985-1986 / Direction des permis et des brevets d'enseignement. -- [Québec : Ministère de l'éducation], Direction des permis et des brevets d'enseignement, 1986.
[17] f. ; 28 cm.

Vedette(s)-secondaire(s): Québec (Province) Ministère de l'éducation. Direction des permis et des brevets d'enseignement

Descripteur(s): Reconnaissance d'aptitude professionnelle * Permis d'enseigner * Brevet d'enseignement * Statistiques * Préscolaire (Ordre d'enseignement) * Primaire (Ordre d'enseignement) * Secondaire (Ordre d'enseignement)

Le document présente les principales statistiques reliées à la certification des enseignants pour l'année 1985-1986. Les tableaux ont été préparés à l'aide de données tirées du fichier informatique de la certification. L'autorisation d'enseigner peut prendre les formes suivantes: le permis d'enseigner, le brevet d'enseignement, l'autorisation provisoire d'enseigner ou la tolérance d'engagement. Le MEQ a délivré près de 2700 permis d'enseigner à des finissants universitaires en 1985-1986, soit sensiblement le même nombre que l'année précédente. Au cours de cette période, 1990 brevets d'enseignement ont été accordés à des enseignants qui sont généralement à l'emploi d'un organisme scolaire. De ce nombre, 1467 brevets ont été accordés à la suite d'une recommandation à la fin du stage probatoire. Par ailleurs, 979 autorisations provisoires d'enseigner ont été accordées en 1985-1986 dont 592 constituent des rétablissements de permis d'enseigner.

Type de document: s

EDUQ 8870069

Statistiques relatives à la certification des enseignants

1985 - 1986

060302
0086001

Québec

EIAQ 8870069

STATISTIQUES RELATIVES À LA CERTIFICATION DES ENSEIGNANTS

1985-1986

Direction des permis et
des brevets d'enseignement

060302
00 86 001

Novembre 1986

PRÉSENTATION

Le présent document présente les principales statistiques reliées à la certifiation des enseignants pour l'année 1985-1986. Il est particulièrement destiné aux différents intervenants du système scolaire qui sont intéressés aux questions relatives à la formation et à la qualification des nouveaux enseignants, et vise à leur fournir des données qui pourraient être utiles dans la gestion de leurs dossiers.

Pour faciliter la compréhension des données produites dans ce document, il importe d'apporter les précisions suivantes quant à leur nature et à leur provenance.

Les tableaux qui suivent ont été préparés à l'aide des données tirées du fichier informatique de la certification. La Direction des permis et des brevets d'enseignement a principalement pour mandat de délivrer les permis d'enseigner et les brevets d'enseignement conformément au Règlement numéro 4 du ministère de l'Éducation ainsi qu'aux instructions ou aux directives concernant la qualification légale d'enseigner. Cette responsabilité d'accorder les autorisations d'enseigner est partagée par les Directions régionales du ministère qui ont notamment pour mandat de décerner les autorisations provisoires d'enseigner, les renouvellements de ces autorisations provisoires ainsi que les tolérances d'engagement et de contrôler l'application du régime du stage probatoire des nouveaux enseignants.

L'autorisation d'enseigner peut donc prendre l'une ou l'autre des formes suivantes: le permis d'enseigner, le brevet d'enseignement, l'autorisation provisoire d'enseigner ou la tolérance d'engagement.

Le **permis d'enseigner** est généralement accordé au candidat qui a complété avec succès un programme approuvé de formation (baccalauréat d'enseignement) dans l'une ou l'autre des universités du Québec. Le permis est valide durant 5 ans et donne le droit d'enseigner durant 2 ans (stage probatoire) dans un organisme scolaire reconnu.

.../2

Le **brevet d'enseignement** constitue une autorisation **permanente** d'enseigner. Il est généralement accordé à l'enseignant qui possède un permis et qui a complété avec succès son stage probatoire de 2 ans. Le brevet peut aussi être accordé à l'enseignant qui, bien qu'il possède déjà un brevet d'enseignement, a acquis une nouvelle compétence à la suite d'études universitaires appropriées.

L'autorisation provisoire, à l'instar du permis et du brevet, constitue une qualification légale d'enseigner. Elle est généralement accordée, à la demande d'un employeur, au candidat qui ne rencontre pas toutes les exigences pour la délivrance d'un permis ou d'un brevet lorsque cet employeur a démontré son incapacité de recruter un enseignant qui possède déjà un permis ou un brevet. L'autorisation provisoire est généralement valide pour 2 ans et peut être renouvelée sur une base annuelle.

L'autorisation provisoire peut aussi être accordée à l'enseignant dont le permis d'enseigner est devenu périmé par l'expiration des 5 années de validité afin de lui permettre de compléter son stage probatoire.

Enfin, **la tolérance d'engagement** n'est pas une autorisation légale d'enseigner. Elle constitue une permision accordée à un organisme scolaire en faveur d'un candidat qui, de toute évidence, ne rencontre pas les exigences reliées à la qualification légale d'enseigner lorsque cet organisme a démontré son incapacité de recruter un enseignant légalement qualifié. La tolérance d'engagement est valide pour 1 an et n'est habituellement pas renouvelable.

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec monsieur Richard Jobin à la Direction des permis et des brevets d'enseignement à l'adresse suivante:

Direction des permis et des
brevets d'enseignement
a/s monsieur Richard Jobin
955, Chemin St-Louis
Québec, QC G1S 4S4
(418) 643-8610

SOMMAIRE

Les tableaux qui suivent indiquent que le Ministère a délivré près de 2700 permis d'enseigner à des finissants universitaires en 1985-1986, soit sensiblement le même nombre que l'année précédente. Pour l'ensemble des universités, 55% des candidats se sont vu décerner un permis d'enseigner soit pour le préscolaire et le primaire (897), soit en adaptation scolaire (302) soit en éducation physique (273).

Au cours de cette période, 1990 brevets d'enseignement ont été délivrés à des enseignants qui sont généralement à l'emploi d'un organisme scolaire. De ce nombre, 1467 brevets ont été accordés à la suite d'une recommandation de fin de stage probatoire. L'émission des autres brevets est le résultat de l'acquisition par les enseignants d'une nouvelle compétence (perfectionnement).

Par ailleurs, 979 autorisations provisoires d'enseigner ont été accordées en 1985-1986 dont 592 constituent des rétablissements de permis d'enseigner. Cette situation s'explique notamment par le fait que la période de validité du permis d'enseigner est souvent insuffisante pour permettre aux nouveaux enseignants de compléter le stage probatoire compte tenu de la situation difficile du marché de l'emploi. Par ailleurs, 179 de ces autorisations provisoires ont été accordées à des détenteurs de brevets en provenance des autres provinces dans le cadre de la transférabilité des brevets.

STATISTIQUES RELATIVES A LA CERTIFICATION DES ENSEIGNANTS

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 - Distribution des autorisations d'enseigner délivrées en 1985-1986 selon la nature et la région administrative.

Tableau 2 - Distribution des autorisations d'enseigner délivrées en 1985-1986 selon l'ordre d'enseignement et la région administrative.

Tableau 3 - Distribution des autorisations d'enseigner délivrées en 1985-1986 selon la nature et le champ d'enseignement (formation générale).

Tableau 4 - Distribution des autorisations d'enseigner délivrées en 1985-1986 selon le champ d'enseignement et la région administrative (formation générale).

Tableau 5 - Distribution des autorisations d'enseigner délivrées en 1985-1986 selon la nature et le champ d'enseignement (formation professionnelle).

Tableau 6 - Distribution des autorisations d'enseigner délivrées en 1985-1986 selon le champ d'enseignement et la région administrative (formation professionnelle).

Tableau 7 - Distribution des permis d'enseigner délivrés en 1985-1986 selon le lieu d'origine (centre universitaire) des recommandations reçues.

Tableau 8 - Distribution des permis d'enseigner délivrés en 1985-1986 selon l'université et le champ de formation.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
DIRECTION GÉNÉRALE DES RESSOURCES HUMAINES
DIRECTION DES PERMIS ET DES BREVETS D'ENSEIGNEMENT

Distribution des autorisations d'enseigner délivrées en 1985-1986 selon la nature et la région administrative

Tableau 1

NATURE \ RÉGION	BAS ST-LAURENT GASPÉSIE	SAGUENAY LAC ST-JEAN	QUÉBEC	TROIS-RIVIÈRES	ESTRIE	MONTRÉAL	OUTAOUAIS	ABITIBI-TÉMISCA.	CÔTE-NORD	NOUVEAU-QUÉBEC	RÉGION INDÉTERMINÉE	TOTAL
BREVETS	29	76	233	61	52	761	43	68	40	5	622	1990(1)
PERMIS D'ENSEIGNER	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2666	2666
AUTORISATIONS PROVISOIRES	60	64	145	29	29	484	53	22	18	10	65	979(2)
RENOUVELLEMENT AUTOR. PROVIS.	42	14	130	25	13	458	56	21	31	0	5	815
TOLÉRANCE D'ENGAGEMENT	4	1	27	1	0	60	8	3	12	3	0	119
TOTAL	135	155	555	116	94	1763	160	114	101	18	3358 (3)	6569

(1) De ce total, 1467 brevets ont été délivrés à la suite d'une recommandation de fin de stage probatoire.
(2) De ce total, 592 autorisations provisoires constituent des rétablissements de permis d'enseigner et 179 autorisations provisoires ont été accordées à des détenteurs de brevets en provenance des autres provinces dans le cadre de la transférabilité des brevets.
(3) Ce nombre comprend les 2 666 permis d'enseigner dont une ventilation est produite au tableau 7.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
DIRECTION GÉNÉRALE DES RESSOURCES HUMAINES
DIRECTION DES PERMIS ET DES BREVETS D'ENSEIGNEMENT

Distribution des autorisations d'enseigner délivrées en 1985-1986 selon l'ordre d'enseignement et la région administrative

Tableau 2

RÉGION / ORDRE D'ENSEIGNEMENT	BAS ST-LAURENT GASPÉSIE	SAGUENAY LAC ST-JEAN	QUÉBEC	TROIS-RIVIÈRES	ESTRIE	MONTRÉAL	OUTAOUAIS	ABITIBI-TÉMISCA.	CÔTE-NORD	NOUVEAU-QUÉBEC	RÉGION INDÉTERMINÉE	TOTAL
SECONDAIRE (GÉNÉRAL)	22	25	161	32	22	473	44	27	36	8	703	1553
PRÉ-SCOLAIRE PRIMAIRE	18	57	104	21	18	227	25	31	15	1	671	1388
PRIMAIRE-SECONDAIRE	17	23	34	15	9	199	11	8	7	0	533	856
PRIMAIRE	16	3	44	6	10	203	29	12	9	7	189	528
SECONDAIRE (PROFESSIONNEL)	19	12	93	16	2	144	25	6	11	0	141	469
PRÉ-SCOLAIRE PRIMAIRE(1 CYCLE)	0	6	8	2	1	58	1	1	1	0	131	209
PRIMAIRE-SECONDAIRE COLLÉGIAL	1	4	5	2	11	62	1	11	1	0	81	181
SECONDAIRE ET COLLÉGIAL	6	2	27	2	1	9	0	2	2	0	116	167
AUTRES (1)	34	23	79	20	20	388	24	16	19	2	593	1218(1)
TOTAL	135	155	555	116	94	1763	160	114	101	18	3358 (2)	6369

(1) De ce nombre, 935 autorisations d'enseigner ont été décernées dans le secteur de l'adaptation scolaire qui n'est pas identifié à un ordre d'enseignement.
(2) Ce nombre comprend les 2 666 permis d'enseigner dont une ventilation est produite au tableau 7.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
DIRECTION GÉNÉRALE DES RESSOURCES HUMAINES
DIRECTION DES PERMIS ET DES BREVETS D'ENSEIGNEMENT

Distribution des autorisations d'enseigner délivrées en 1985-1986 selon la nature et le champ d'enseignement (formation générale)

Tableau 3

CHAMPS \ NATURE	BREVETS	PERMIS D'ENSEIGNER	AUTORISATIONS PROVISOIRES	RENOUVELLEMENTS D'AUTORISATIONS PROVISOIRES	TOLÉRANCES D'ENGAGEMENT	TOTAL
ADAPTATION SCOLAIRE (1)	385	302	105	140	3	935
ÉDUCATION PHYSIQUE	154	270	116	47	9	596
FRANÇAIS (LANGUE D'ENSEIGNEMENT)	101	117	64	32	2	316
MUSIQUE	57	166	39	35	4	301
ANGLAIS (LANGUE SECONDE)	95	81	21	46	7	250
ARTS PLASTIQUES	52	98	42	21	2	215
HISTOIRE	42	75	44	25	1	187
FRANÇAIS (LANGUE SECONDE)	50	76	39	18	2	185
INFORMATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE	21	80	11	4	0	122
MATHÉMATIQUES	20	49	21	22	8	120
SCIENCES RELIGIEUSES	34	45	16	16	2	113
BIOLOGIE	32	51	12	10	0	105
GÉOGRAPHIE	29	40	19	5	1	94

Suite...

DIRECTION DES COMMUNICATIONS

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
DIRECTION GÉNÉRALE DES RESSOURCES HUMAINES
DIRECTION DES PERMIS ET DES BREVETS D'ENSEIGNEMENT

Distribution des autorisations d'enseigner délivrées en 1985-1986 selon la nature et le champ d'enseignement (formation générale)

Tableau 3
(suite)

CHAMPS \ NATURE	BREVETS	PERMIS D'ENSEIGNER	AUTORISATIONS PROVISOIRES	RENOUVELLEMENTS D'AUTORISATIONS PROVISOIRES	TOLÉRANCES D'ENGAGEMENT	TOTAL
ANGLAIS (Langue d'enseig)	13	24	17	14	0	68
ART DRAMATIQUE	12	31	1	0	3	47
INUTITTUT	0	0	0	13	33	46
CHIMIE	13	12	4	7	2	38
SEXOLOGIE	3	32	2	1	0	38
AMERINDIEN	4	13	4	5	3	29
DANSE	0	24	0	0	0	24
PHYSIQUE	2	13	3	2	0	20
AUTRES	780	957	330	185	25	2297
TOTAL GÉNÉRAL	1899	2562	930 (1)	648	307	6140 (2)

(1) Pour les fins de ce tableau, le secteur de l'adaptation scolaire est considéré comme un champ d'enseignement.
(2) Il est à noter que 152 autorisations d'enseigner comportent 2 champs d'enseignement.
(3) De ce nombre, 586 autorisations provisoires constituent des rétablissements de permis d'enseigner.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
DIRECTION GÉNÉRALE DES RESSOURCES HUMAINES
DIRECTION DES PERMIS ET DES BREVETS D'ENSEIGNEMENT

Distribution des autorisations d'enseigner délivrées en 1985-1986 selon le champ d'enseignement et la région administratives(formation générale)

Tableau 4

CHAMPS / RÉGION	BAS ST-LAURENT GASPÉSIE	SAGUENAY LAC ST-JEAN	QUÉBEC	TROIS-RIVIÈRES	ESTRIE	MONTRÉAL	OUTAOUAIS	ABITIBI-TÉMISCA.	CÔTE-NORD	NOUVEAU-QUÉBEC	RÉGION INDÉTERMINÉE	TOTAL
ADAPTATION SCOLAIRE (1)	29	16	57	13	18	302	20	9	16	1	454	935
ÉDUCATION PHYSIQUE	16	19	55	6	14	175	13	14	7	1	276	596
FRANCAIS (LANGUE D'ENSEIGNEMENT)	8	5	28	6	7	84	15	8	6	1	148	316
MUSIQUE	6	5	29	5	11	58	10	1	3	0	173	301
ANGLAIS (LANGUE SECONDE)	6	12	22	4	2	56	4	9	8	1	126	250
ARTS PLASTIQUES	4	2	14	7	0	68	5	3	4	0	108	215
HISTOIRE	3	3	17	4	4	58	5	2	4	0	87	187
FRANCAIS (LANGUE SECONDE)	4	0	6	0	3	51	5	2	2	2	110	185
INFORM. SCOLAIRE ET PROFESS.	0	0	4	0	0	23	0	2	1	0	92	122
MATHÉMATIQUES	1	4	13	1	1	37	3	3	5	1	51	120

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
DIRECTION GÉNÉRALE DES RESSOURCES HUMAINES
DIRECTION DES PERMIS ET DES BREVETS D'ENSEIGNEMENT

Distribution des autorisations d'enseigner délivrées en 1985-1986 selon le champ d'enseignement et la région administrative (formation générale)

Tableau 4
(suite)

CHAMPS \ RÉGION	BAS ST-LAURENT GASPÉSIE	SAGUENAY LAC ST-JEAN	QUÉBEC	TROIS-RIVIÈRES	ESTRIE	MONTRÉAL	OUTAOUAIS	ABITIBI-TÉMISCA.	CÔTE-NORD	NOUVEAU-QUÉBEC	RÉGION INDÉTERMINÉE	TOTAL
SCIENCES RELIGIEUSES	2	0	21	2	1	30	1	2	2	0	52	113
BIOLOGIE	1	2	8	5	4	25	2	0	1	0	57	105
ANGLAIS (LANGUE D'ENSEIGNEMENT)	1	0	1	1	0	29	1	2	2	2	29	68
AUTRES	36	71	194	46	34	669	54	51	32	10	1436	2633
TOTAL	117	139	469	108	99	1665	138	108	93	19	3199 (2)	6146

(1) Pour les fins de ce tableau, le secteur de l'adaptation scolaire est considéré comme un champ d'enseignement.
(2) Ce nombre comprend la totalité des permis d'enseigner dont la ventilation est produite au tableau 7.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
DIRECTION GÉNÉRALE DES RESSOURCES HUMAINES
DIRECTION DES PERMIS ET DES BREVETS D'ENSEIGNEMENT

Distribution des autorisations d'enseigner délivrées en 1985-1986 selon la nature et le champ d'enseignement (formation professionnelle)

Tableau 5

CHAMPS \ NATURE	BREVETS	PERMIS D'ENSEIGNER	AUTORISATIONS PROVISOIRES	RENOUVELLEMENTS D'AUTORISATIONS PROVISOIRES	TOLÉRANCES D'ENGAGEMENT	TOTAL
COMMERCE ET SECRÉTARIAT	30	31	11	14	2	88
SOINS ESTHÉTIQUES	15	7	23	35	7	87
ALIMENTATION	18	7	9	28	2	64
ÉQUIPEMENT MOTORISÉ	14	4	8	24	0	50
MÉCANIQUE	8	4	3	23	4	42
SERVICE DE LA SANTÉ	4	10	6	11	0	31
MEUBLE ET CONSTRUCTION	5	1	4	16	1	27
ÉLECTROTECHNIQUE	7	7	4	8	1	27
TECHNIQUES PHYSIQUES	5	21	0	0	0	26
HYDROTHERMIE	6	1	5	10	0	22
TECHNIQUES DE L'ADMINIS.	6	14	1	0	0	21
AUTRES	13	41	14	19	3	90
TOTAL	131	148	88 (1)	188	20	575

(1) De ce nombre, 6 autorisations provisoires constituent des rétablissements de permis d'enseigner.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
DIRECTION GÉNÉRALE DES RESSOURCES HUMAINES
DIRECTION DES PERMIS ET DES BREVETS D'ENSEIGNEMENT

Distribution des autorisations d'enseigner délivrées en 1985-1986
selon le champ d'enseignement et la région administrative (formation professionnelle)

Tableau 6

RÉGION / CHAMPS	BAS ST-LAURENT GASPÉSIE	SAGUENAY LAC ST-JEAN	QUÉBEC	TROIS-RIVIÈRES	ESTRIE	MONTRÉAL	OUTAOUAIS	ABITIBI-TÉMISCA.	CÔTE-NORD	NOUVEAU-QUÉBEC	RÉGION IN-DÉTERMINÉE	TOTAL
COMMERCE ET SECRÉTARIAT	3	1	10	3	0	24	2	1	1	0	43	88
SOINS ESTHÉTIQUES	6	3	20	4	1	29	5	2	1	0	16	87
ALIMENTATION	3	3	11	1	0	20	4	0	1	0	21	64
ÉQUIPEMENT MOTORISÉ	1	1	7	4	0	17	3	1	2	0	14	50
MÉCANIQUE	2	0	7	1	0	20	0	1	0	0	11	42
SERVICES DE LA SANTÉ	2	2	5	0	0	4	5	0	1	0	12	31
MEUBLE ET CONST.	1	0	4	0	0	12	3	0	2	0	5	27
ÉLECTROTECHNIQUE	0	1	11	0	0	3	0	0	2	0	10	27
TECHNIQUES PHYSIQUES	0	1	3	0	0	0	0	1	0	0	21	26
HYDROTHERMIE	0	0	5	0	1	8	1	1	0	0	6	22
TECHNIQUES DE L'ADMINISTRATION	0	1	3	0	0	0	0	0	0	0	17	21
AUTRES	2	4	15	3	0	11	3	1	2	0	49	90
TOTAL	20	17	101	16	2	148	26	8	12	0	225	575

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
DIRECTION GÉNÉRALE DES RESSOURCES HUMAINES
DIRECTION DES PERMIS ET DES BREVETS D'ENSEIGNEMENT

Tableau 7

Distribution des permis d'enseigner délivrés en 1985-1986 selon le lieu d'origine (centre universitaire) des recommandations reçues (1)

Université du Québec à Montréal	681
Université Laval	503
Université de Montréal	338
Université McGill	270
Université du Québec à Rimouski	179
Université du Québec à Chicoutimi	175
Université de Sherbrooke	166
Université du Québec à Trois-Rivières	164
Université du Québec à Outaouais-Hull	86
Université de Concordia	66
Université de Bishop	31
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	27
TOTAL	2666

(1) NOTE: Les données de ce tableau correspondent au nombre de dossiers traités par le système informatique de la DPBE au cours de la période du 1er juillet au 30 juin 1986. Elles ne doivent pas être confondues avec le nombre de diplômés universitaires au cours de cette période.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
DIRECTION GÉNÉRALE DES RESSOURCES HUMAINES
DIRECTION DES PERMIS ET DES BREVETS D'ENSEIGNEMENT

Distribution des permis d'enseigner délivrés en 1985-1986 selon l'université et le champ de formation

Tableau 8

Champs de formation / Université	Univ. Laval	Univ. de Montréal	Univ. de Sherbrooke	Univ. du Québec à Montréal	Univ. du Québec à Trois-Rivières	Univ. du Québec à Chicoutimi	Univ. du Québec à Rimouski	Univ. du Québec Outaouais Hull	Univ. du Québec en Abitibi-Témisca.	Univ. McGill	Univ. Concordia	Univ. Bishop	TOTAL
FORMATION GÉNÉRALE													
Préscolaire et primaire (1)	204	82	100	131	57	59	74	27	20	92	36	15	897
Adaptation scolaire	3	86	11	89	11	21	57	24	0	0	0	0	302
Éducation physique	35	70	16	42	34	18	1	5	1	51	0	0	273
Musique	38	2	0	97	13	1	3	0	1	11	0	0	166
Français (langue d'enseignement)	35	21	3	26	12	9	9	2	0	0	0	0	117
Arts plastiques	19	4	0	33	11	12	0	0	0	8	11	0	98
Information scolaire et profess.	8	1	14	63	0	0	0	0	0	0	0	0	86
Anglais, (langue seconde)	21	0	9	1	5	5	1	0	0	24	19	0	85
Français (langue seconde)	10	13	0	16	1	1	0	0	0	31	0	4	76
Histoire	23	8	4	19	0	1	4	1	0	11	0	4	75
Biologie	11	11	2	13	1	4	2	0	0	6	0	1	51
Mathématiques	3	9	2	17	3	1	2	0	1	8	0	3	49
Sciences religieuses	15	7	4	8	4	2	5	1	1	0	0	0	45
Géographie	10	2	0	6	6	2	5	0	0	8	0	1	40
Sexologie	0	0	0	32	0	0	0	0	0	0	0	0	32
Art dramatique	0	4	0	27	0	0	0	0	0	0	0	0	31
Anglais, langue d'enseignement	0	0	0	0	1	1	0	0	0	17	0	5	24
Danse	8	0	0	16	0	0	0	0	0	0	0	0	24
Amérindiens	0	0	0	0	0	13	0	0	0	0	0	0	13
Physique	3	3	1	3	0	0	0	0	0	3	0	0	13
Chimie	3	0	2	1	0	0	1	0	1	1	0	0	9

(1) Ces permis comportent la mention d'un ordre d'enseignement seulement. Ils sont généralement délivrés pour autoriser l'enseignement au préscolaire et au primaire, au primaire seulement, au préscolaire seulement ou au préscolaire et au primaire (1er cycle).

suite...

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
DIRECTION GÉNÉRALE DES RESSOURCES HUMAINES
DIRECTION DES PERMIS ET DES BREVETS D'ENSEIGNEMENT

Distribution des permis d'enseigner délivrés en 1985-1986 selon l'université et le champs de formation

Tableau 8
(suite)

Champs de formation / Université	Univ. Laval	Univ. de Montréal	Univ. de Sherbrooke	Univ. du Québec à Montréal	Univ. du Québec à Trois-Rivières	Univ. du Québec à Chicoutimi	Univ. du Québec à Rimouski	Univ. du Québec Outaouais Hull	Univ. du Québec en Abitibi-Témiscam.	Univ. McGill	Univ. Concordia	Univ. Bishop	TOTAL
FORMATION GÉNÉRALE													
Philosophie (collégial)	3	0	0	3	0	0	0	1	0	0	0	0	7
Economique (collégial)	1	2	0	0	1	0	0	0	0	0	0	3	7
Sciences religieuses (catholique)	0	0	2	0	0	0	0	0	0	5	0	0	7
Psychologie (collégial)	3	2	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	6
Espagnol	1	2	0	0	0	0	0	0	0	2	0	1	6
Sciences politiques (collégial)	1	1	0	1	0	1	1	0	0	0	0	0	5
Initiation à la technologie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0	0	4
Formation personnelle et sociale	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	2
Géologie	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	2
Enseigner l'informatique	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	2
Sciences familiales	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	2
Sciences générales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	2
Enseignemnt correctif de la lect.	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Administration	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Sociologie (collégial)	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Allemand	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
Sciences graphiques (coll)	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Antropologie	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Sciences religieuses (rel.prot)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
Total FORMATION GENERALE	459	333	170	645	160	153	165	63	26	287	66	38	2565

suite...

MINISTERE DE L'EDUCATION
DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HUMAINES
DIRECTION DES PERMIS ET DES BREVETS D'ENSEIGNEMENT

Distribution des permis d'enseigner délivrés en 1985-1986 selon l'université et le champ de formation

Tableau 8
(suite)

Champs de formation / Université	Univ. Laval	Univ. de Montréal	Univ. de Sherbrooke	Univ. du Québec à Montréal	Univ. du Québec à Trois-Rivières	Univ. du Québec à Chicoutimi	Univ. du Québec à Rimouski	Univ. du Québec Outaouais Hull	Univ. du Québec en Abitibi-Témiscam.	Univ. McGill	Univ. Concordia	Univ. Bishop	TOTAL
FORMATION PROFESSIONNELLE													
Commerce et secrétariat	10	0	1	7	0	3	5	3	0	2	0	0	31
Techniques physiques (coll)	4	0	0	11	0	6	0	0	0	0	0	0	21
Techniques de l'admin. (coll)	8	0	0	0	0	0	5	0	0	1	0	0	14
Techniques biologiques (coll)	7	0	0	1	0	4	1	0	0	0	0	0	13
Services de la santé	1	4	0	0	0	4	1	0	0	0	0	0	10
Soins esthétiques	0	5	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	7
Electrotechnique	0	1	0	2	1	1	1	0	1	0	0	0	7
Alimentation	2	1	0	2	0	2	0	0	0	0	0	0	7
Arts	4	0	0	2	0	0	1	0	0	0	0	0	7
Agro-technique	3	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	1	6
Arts appliqués	2	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	5
Couture et habillement	1	0	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	4
Mécanique	0	0	0	1	2	1	0	0	0	0	0	0	4
Equipement motorisé	1	0	0	2	0	1	0	0	0	0	0	0	4
Techniques humaines (coll)	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
Imprimerie	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	2
Meuble et construction	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Hydrothermie	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Service du bâtiment	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Total FORMATION PROFESSIONNELLE	48	11	2	38	4	22	14	3	1	4	0	1	148
Grand total	507	344	172	683	164	175	179	66	27	291	66	39	2713(2)

(2) De ce nombre, 47 permis comportent la mention de plus d'un champ d'enseignement.